

Crise sanitaire : la Chambre de Commerce au chevet des entreprises

En tant que chambre professionnelle représentant les intérêts des entreprises de tous les secteurs économiques, hormis l'artisanat et l'agriculture, la Chambre de Commerce s'efforce d'agir de manière pragmatique, rapide et efficace. Ainsi, dès le 13 mars, elle a lancé en collaboration avec ses entités, la House of Entrepreneurship et la Mutualité de Cautionnement, plusieurs paquets de mesures de soutien aux entreprises, dont le fonctionnement s'est trouvé profondément perturbé par la crise sanitaire COVID-19.

Garantie bancaire pour les entreprises en difficulté de trésorerie

Une première mesure adoptée pour aider les entreprises à faire face aux difficultés financières et notamment, aux problèmes de liquidité, a été la mise place d'un cautionnement spécifique sous la forme d'une garantie que la Chambre de Commerce propose, via sa Mutualité de Cautionnement, aux entreprises qui ont besoin d'une ligne de crédit ou d'un prêt bancaire. Ce cautionnement représente 50 % du crédit et porte sur un montant maximum de 250.000 EUR par cautionnement. Afin de garantir une aide rapide aux entreprises qui en font la demande, une procédure d'analyse des dossiers endéans les 24h a été mise place.

Les entreprises qui souhaitent profiter de ce cautionnement doivent s'adresser à leur banque qui décidera du déblocage du crédit.

Contact helpline (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00) :

Tél : (352) 42 39 39-445

E-mail : cautionnement@houseofentrepreneurship.lu

Une helpline conçue pour les entreprises

L'ouverture d'une helpline diffusant des informations en temps réel à l'usage des entreprises a été la deuxième mesure mise en place par la House of Entrepreneur-

ship. Depuis le 16 mars, les conseillers de la House of Entrepreneurship ont traité quelques milliers d'appels et ont répondu aux diverses questions des entreprises touchant à des thématiques, telles que le chômage partiel ou les aides étatiques et publiques implémentées par les autorités et la Chambre de Commerce.

Contact helpline (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00) :

Tél : (352) 42 39 39-445

E-mail : covid19@houseofentrepreneurship.lu

Assistance à distance de la House of Entrepreneurship

La House of Entrepreneurship a revu entièrement son organisation pour maintenir ses services et soutenir les entreprises en cette période de crise. Elle a encouragé les entrepreneurs à prendre un peu de recul pour s'informer à distance, avant de mettre en place des ateliers digitaux qui peuvent être suivis en ligne.

Il est aussi à rappeler que tous les services habituels de la House of Entrepreneurship sont accessibles de manière digitale et que l'entité de la Chambre de Commerce reste joignable pour toutes les demandes d'autorisation, les démarches administratives, les questions de TVA ou de sécurité sociale, etc. De plus, elle garantit la continuité des documents « exports » et « Luxtrust ».

Contact :

Tél : (352) 42 39 39-330

E-mail : info@houseofentrepreneurship.lu

www.houseofentrepreneurship.lu

#ReAct-Programme de soutien aux entreprises

Pour permettre aux entreprises de faire face à la baisse de l'activité économique et les aider à définir et à mettre en œuvre leur stratégie de relance, la House of Entrepreneurship a lancé le 20 avril le projet #ReAct.

« Avec le lancement du programme #ReAct, nous restons aux côtés des entreprises pour traverser cette période difficile et nous leur offrons un accompagnement sur mesure pour mieux préparer la relance. Nous sommes convaincus qu'à travers un effort collectif, de nombreuses entreprises seront capables de redresser la barre et parviendront à maîtriser les effets de la crise », commente Carlo Thelen, CEO/directeur général de la Chambre de Commerce.

Entre les fermetures imposées par le gouvernement, les congés pour raisons familiales de nombreux salariés, la diminution drastique du nombre de clients due au confinement... et parfois tout simplement la solitude du dirigeant, les défis à relever sont nombreux et beaucoup d'entrepreneurs se sentent démunis. Depuis le 20 avril, la reprise de certaines activités s'opère dans des conditions exigeantes.



Entre les fermetures imposées par le gouvernement, les congés pour raisons familiales de nombreux salariés, la diminution drastique du nombre de clients due au confinement... et parfois tout simplement la solitude du dirigeant, les défis à relever sont nombreux et beaucoup d'entrepreneurs se sentent démunis. Pour permettre aux entreprises de faire face à la baisse de l'activité économique et les aider à définir et à mettre en œuvre leur stratégie de relance, la House of Entrepreneurship a lancé le 20 avril le projet #ReAct.

Néanmoins, cette crise majeure peut également être porteuse d'opportunités et de changements bénéfiques pour les entreprises.

#ReAct a été imaginé pour soutenir gratuitement les entrepreneurs à la recherche d'une écoute active et d'un accompagnement stratégique pour les conseiller dans la gestion de cette période difficile, mais également dans la relance de leur activité à travers trois piliers : (1) le partage d'expériences et d'outils dans une approche communautaire via entre autre des ateliers en ligne, (2) le check-up personnalisé de la situation actuelle et l'identification des défis auxquels l'entrepreneur est confrontée et (3) la mise en place d'un plan d'action concret et d'un accompagnement humain, stratégique et juridique pour les entreprises.

Aujourd'hui plus que jamais, la solidarité est indispensable pour aider les entreprises à traverser cette crise inédite. Tom Baumert, directeur Entrepreneurship auprès de la Chambre de Commerce, se réjouit de l'engagement collectif et du soutien de nombreux partenaires qui se sont proposés pour mener à bien ce projet.

Retrouvez les ateliers en ligne, les outils et témoignages d'entrepreneurs sur la page Web :

www.cc.lu/covid19/ReAct

Tél : (352) 42 39 39-850

Email : support@houseofentrepreneurship.lu

Restez informés des actualités de la Chambre de Commerce et échangez avec nous en nous suivant sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook, LinkedIn) et consultez le site dédié : www.cc.lu/covid19.

Nos clients témoignent :

« J'étais surprise de la réactivité de mon interlocuteur et de son écoute attentive et professionnelle. » (Y. M.)

« J'ai obtenu des recommandations utiles qui répondaient à mes questions. » (C. W.)

Disclaimer : cet article a été rédigé le 8 mai 2020 et énumère les mesures en vigueur à ce jour. De nouvelles mesures seront annoncées au fil du temps et les mesures existantes pourront être amenées à être modifiées.